

aux deux aumônes instituées par les archevêques et leur chapitre, mais reste encore la question de savoir si elle était bien, comme l'avancent les règlements de l'Hôtel-Dieu, Bullioud et les écrivains qu'ils ont suivis, un hospice pour les pèlerins. Je ne le crois pas et par cette raison, c'est que jamais, dans aucun document du moyen-âge, on ne la voit figurer à ce titre, soit comme légataire, donataire ou distributrice de secours. Les testaments, les actes pieux qui sont parvenus jusqu'à nous se comptent encore par milliers dans nos grands dépôts; je les ai tous parcourus et je puis affirmer que pas une seule fois je n'ai rencontré de dispositions en faveur de l'*Aumônerie du pont du Rhône*, mais toujours des legs ainsi exprimés : au pont du Rhône (*ponti Rhodani*), à l'œuvre du pont du Rhône (*operi pontis Rhodani*), à l'hôpital du pont du Rhône (*hospitali pontis Rhodani*). Non-seulement tous les établissements religieux de Lyon sont dénombrés dans certains de ces actes, mais encore les simples recluseries, les chapelles, les petits hôpitaux ruraux perdus souvent dans les bois et marquant peut-être les emplacements des antiques mansions qui jalonnaient les voies romaines, tels que ceux de Planbost (à Limonest), du pont d'Anse, de Reneins, de Chasamel (à Civrieux), de la Renoyre (près de Pérouges), de Chânes, de Chausson, de Saint-Fond, d'Irigny, etc. N'est-il pas vraiment étonnant, pour ne pas dire extraordinaire, qu'un hospice lyonnais, qui ne pouvait manquer de clients et de besoins, ait été constamment oublié par tout le monde et cela pendant plusieurs siècles ! C'est improbable, impossible même. Cet hospice n'existait pas, ou plutôt l'Aumônerie du pont du Rhône n'était pas un hospice.

C'était tout simplement, j'en ai la conviction, de même que la *fustaria* était le dépôt des bois, la *granateria* le